

→ Un nouveau bridgeur arrive dans votre club. Il n'a jamais été licencié.

La licence est obligatoire pour participer aux activités d'un club et être classé.



Première fois. Les clubs enregistrent les adhésions des nouveaux licenciés, les transmettent à la Fédération (par informatique) qui adresse à chaque nouveau membre, la carte FFB. Cette carte est valable plusieurs années. Seule la licence doit être renouvelée chaque saison.

Renouvellement. Il doit être fait auprès du club avant toute participation à une épreuve donnant lieu à l'attribution de Points d'Expert.

Un numéro pour la vie. Un numéro informatique est attribué au nouveau licencié qui va le suivre pendant tout son parcours de bridgeur. S'il suspend son adhésion une ou plusieurs années et qu'il décide de reprendre une licence, il doit communiquer ce numéro systématiquement. En cas d'oubli ou de perte, il suffit de le demander au comité.

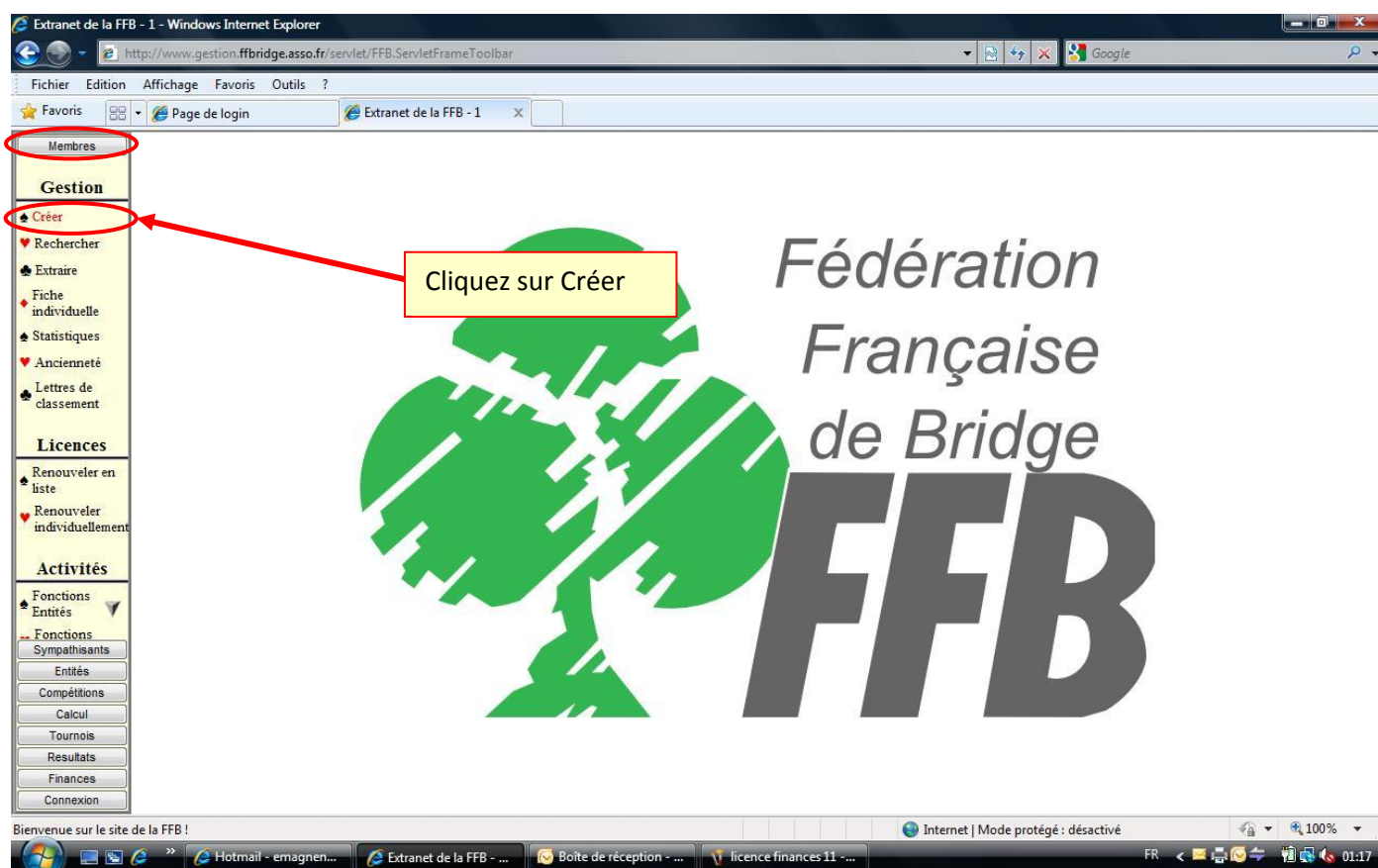
Ce numéro est indispensable pour s'inscrire et accéder à l'espace licencié du site internet de la FFB.

Les avantages

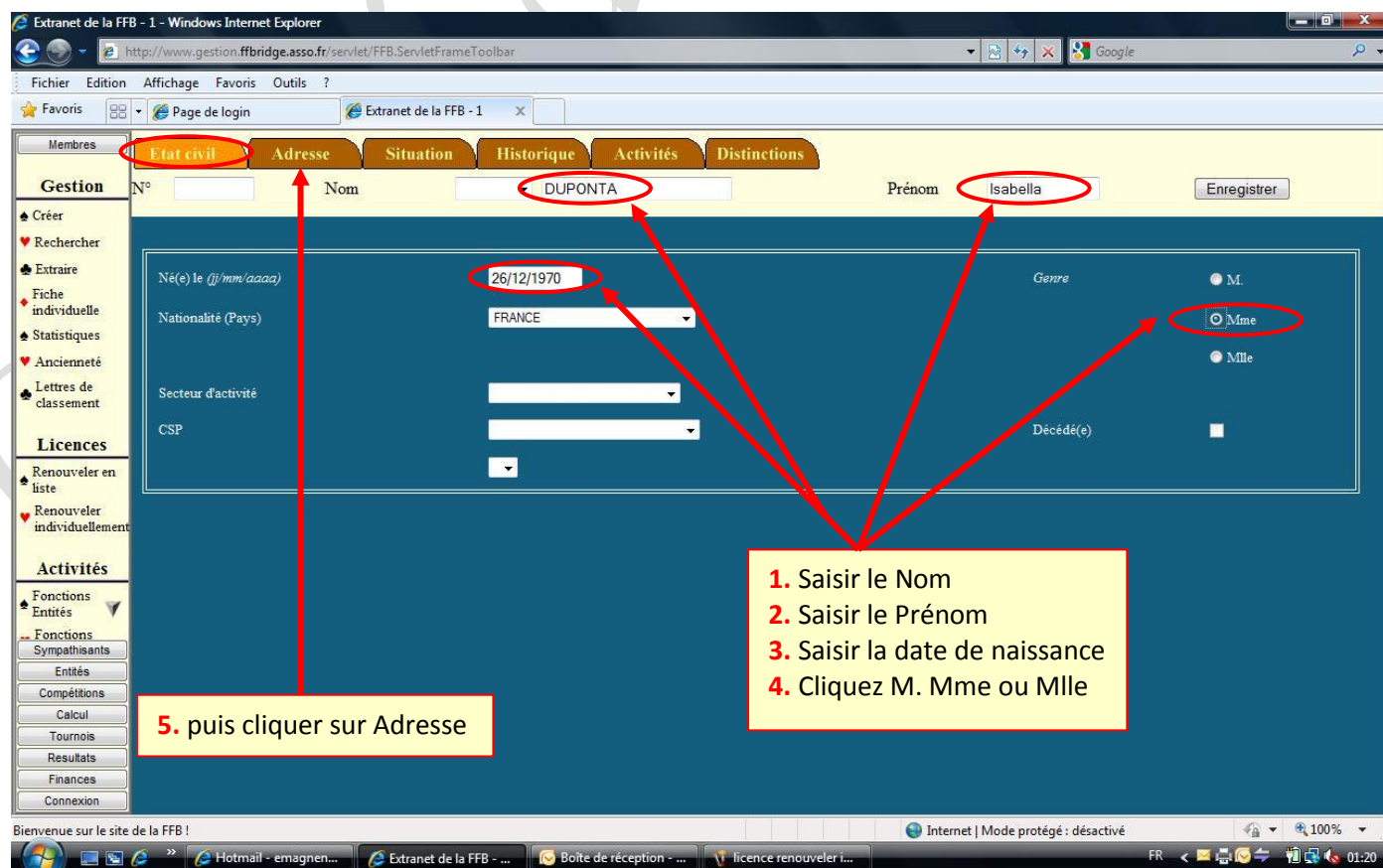
- Participer aux épreuves organisées sous l'égide de la FFB (du tournoi de club au championnat de France).
Il en existe pour tous les niveaux et tous les âges.
- Être classé, en fonction de ses performances, au classement national des bridgeurs de compétition.
- Bénéficier de droits d'engagement réduits dans certains tournois et festivals.
- Recevoir "L'As de Trèfle", le journal de la FFB gratuitement à domicile.
- Accéder à l'espace licenciés du site internet et consulter les résultats personnels.
- S'abonner à tarif préférentiel au magazine "Le Bridgeur".
- Obtenir des réductions sur les séjours dans les villages vacances de notre partenaire Touristra.

Créer une licence avec la fonction « Créer » (suite)

Sur le menu principal du site de gestion, cliquer sur Créer.



L'écran Etat civil apparaît



Créer une licence avec la fonction « Créer » (suite)

L'écran Adresse apparaît

4. une fois les infos remplies cliquez sur Situation

1. Saisir l'adresse

2. Saisir le (ou les) téléphone(s)

3. Saisir l'email (important pour recevoir les mails de la FFB et du comité)

L'écran Situation apparaît

2. puis cliquez sur Enregistrer. un numéro de licence est automatiquement affecté. (notez-le pour en informer la personne)
Une licence sera envoyée par courrier par la FFB (attention cela peut prendre plusieurs mois)

1. Choisir le type de licence
→ la licence d'appel pourra être choisie pour la 1^{ère} licence puis pour la 2^{ème} année. La 3^{ème} année il faudra passer en licence normale.
* licence d'appel = cotisation réduite prise en charge en partie par le comité